



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 38

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

32 Subventions aux associations - Subvention de fonctionnement à l'association Carnaval des Possibles de l'Oise

■ Rapport de présentation :

El Hame EL HARCHAOUI, Adjointe

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la commune. Tout au long de l'année, la municipalité apporte un soutien administratif et logistique aux associations. Elle apporte également une aide financière directe dans le cadre du fonctionnement de l'association ou d'un projet spécifique.

- Carnaval des Possibles de l'Oise – subvention de fonctionnement :

L'association développe des actions de terrain auprès des habitants et des jeunes, sur des sujets comme la transition écologique, la biodiversité, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, l'alimentation durable et l'éducation au numérique.

L'association souhaite poursuivre et développer ces actions.

Dans la continuité du partenariat avec la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 500 €.

Le versement de la subvention de fonctionnement est conditionné, pour chaque association, à la transmission préalable, par le bénéficiaire, du bilan financier et du rapport d'activité de l'année N-1. À défaut de production de ces documents, aucune subvention ne pourra être attribuée au titre de l'exercice concerné.

■ **Le conseil municipal :**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, Vie Associative, Mémoire et Patrimoine Historique » en date du 14 septembre 2026,
Considérant que cette association exerce des activités présentant un intérêt public local justifiant le soutien financier de la commune,
Considérant que ce concours financier s'inscrit dans le soutien de la Ville au tissu associatif local, sans que la Ville n'en retire de contrepartie directe, et qu'il n'est consenti aucune libéralité,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2026, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Carnaval des Possibles » d'un montant de 500 €, destinée à contribuer au financement de ses activités présentant un intérêt public local.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le 19 OCT. 2026
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance